

Direction du travail et de l'emploi

Service des affaires générales et de l'emploi

Section emploi

12, rue de Verdun – B P 141
98845 – Nouméa cedex

BILAN EMPLOI

ANNEE 2010

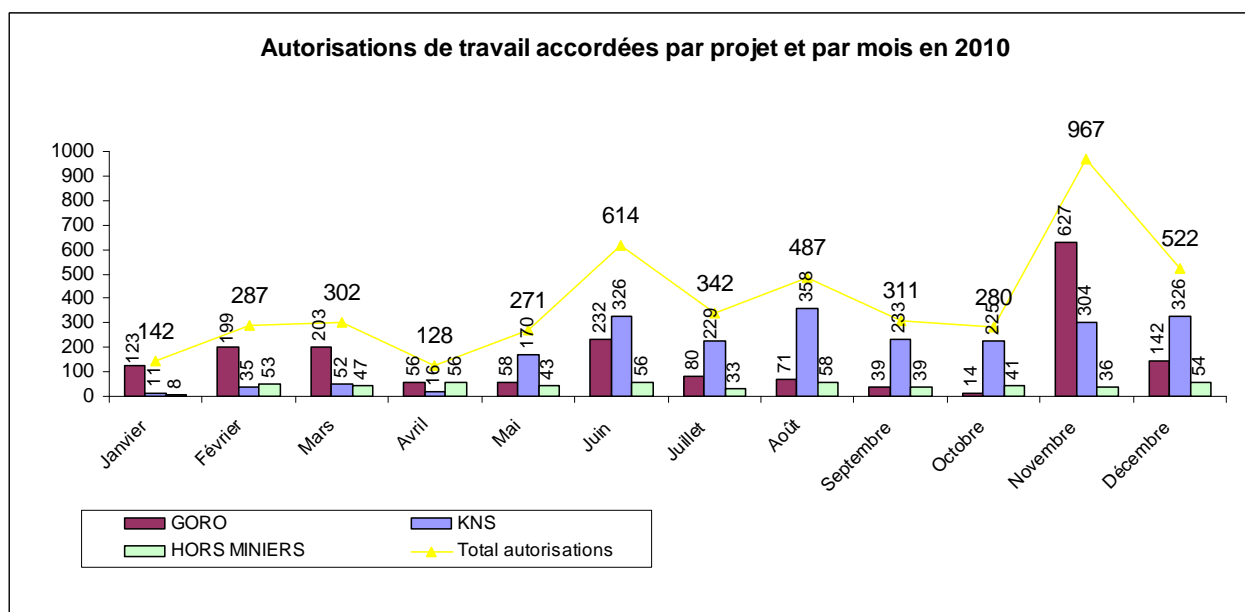
SOMMAIRE

1. TRAVAIL DES SALARIES ETRANGERS.....	3
1.1 AUTORISATIONS DE TRAVAIL TRAITÉES POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE VALE	4
1.2 AUTORISATIONS DE TRAVAIL TRAITÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE L'USINE KONIAMBO... ..	4
1.3 LES AUTRES AUTORISATIONS DE TRAVAIL.....	5
ANALYSE PAR TYPE D'ACTIVITE.	5
2. CHOMAGE PARTIEL.....	6
2.1 EVOLUTION DES DEMANDES	6
2.2 REPARTITION PAR TYPE DE DEMANDE.....	6
2.3 CAUSES DE CHOMAGE PARTIEL	6
3. LICENCIEMENTS ECONOMIQUES NOTIFIES A LA DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI. 7	7
3.1 REPARTITION DES SALARIES LICENCIES ECONOMIQUES PAR SECTEURS D'ACTIVITE	7
3.2 REPARTITION DES ENTREPRISES AYANT PROCEDE A DES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES PAR SECTEURS D'ACTIVITE.....	7
4. LES MESURES INTERESSANT LES TRAVAILLEURS HANDICAPES.....	8
5. L'APPRENTISSAGE ET LES CONTRATS DE QUALIFICATIONS.....	8
6. TRAVAIL TEMPORAIRE.....	9

1. Travail des salariés étrangers

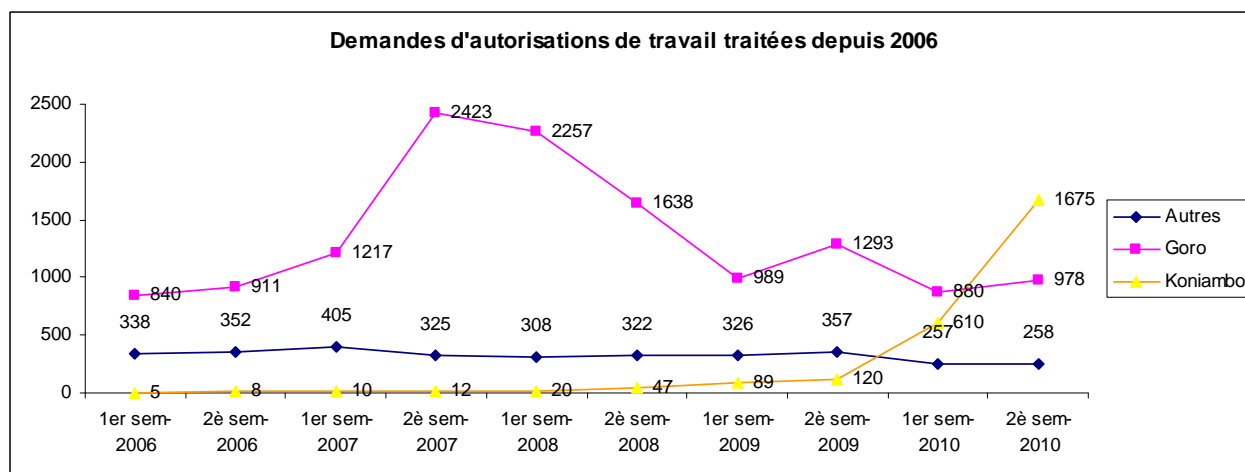
Nombre de dossiers traités en 2010 (premiers accords, renouvellements et refus)

Le nombre de demandes d'autorisation de travail a très fortement remonté au cours de l'année 2010 avec **4653** dossiers enregistrés, contre **3174** en 2009 soit une hausse de plus de 46%. Cette croissance sans précédent est liée à la mobilisation du personnel pour la construction de l'usine du Nord.



Evolution du nombre d'autorisations de travail depuis 2006 :

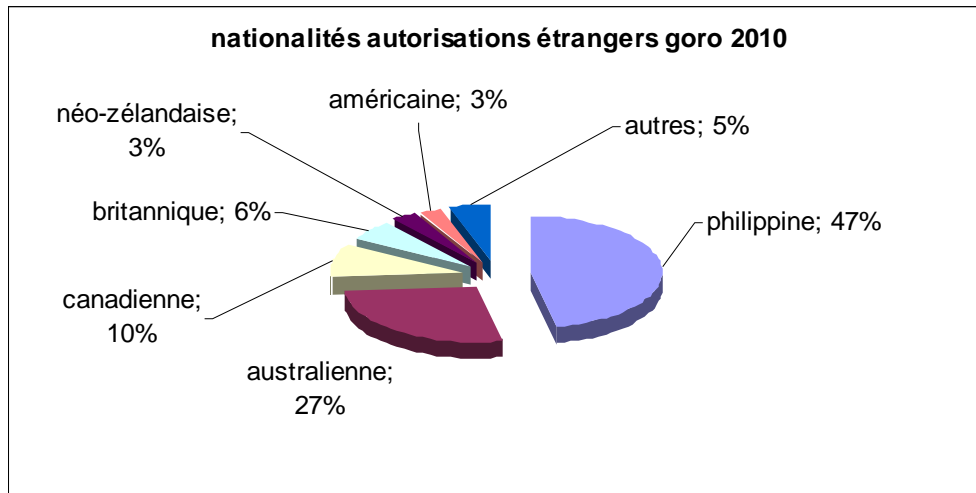
Projet	1er sem-2006	2è sem-2006	1er sem-2007	2è sem-2007	1er sem-2008	2è sem-2008	1er sem-2009	2è sem-2009	1er sem-2010	2è sem-2010
Goro	840	911	1217	2423	2257	1638	989	1293	871	973
Koniambo	5	8	10	12	20	47	89	120	610	1675
Autres	338	352	405	325	308	322	326	357	263	261
Total annuel	2454		4392		4592		3174		4653	



1.1 Autorisations de travail traitées pour la construction de l'usine de VALE

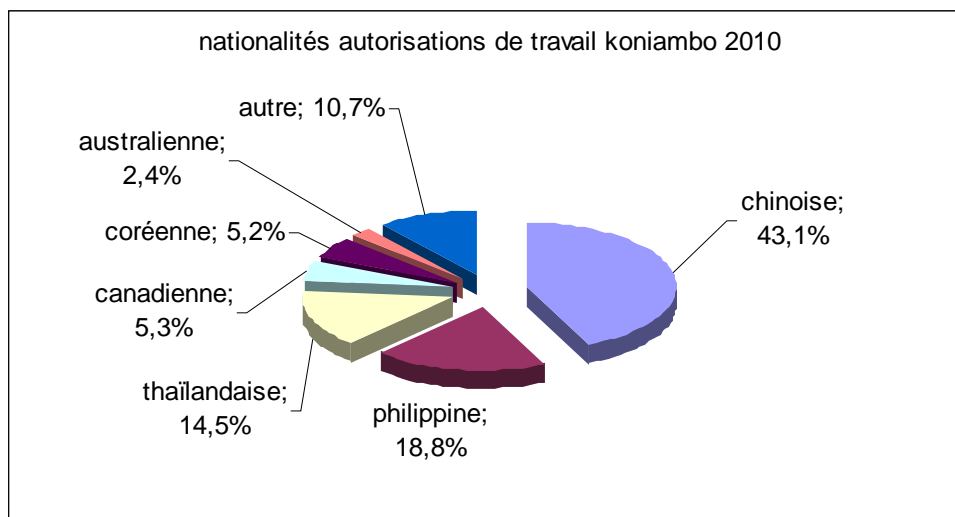
En 2010, la baisse des demandes d'autorisations de travail a continué, ce qui correspond à une démobilisation du personnel salarié sur le site dans la perspective de la fin de la construction de l'usine.

Les renouvellements d'autorisations (1328) sont plus nombreux que les nouvelles demandes (516).



1.2 Autorisations de travail traitées dans le cadre de la construction de l'usine KONIAMBO

En 2010, le projet de l'usine du Nord est monté en puissance et de ce fait de nombreux étrangers sont venus pour la phase de construction et l'assemblage des modules de l'usine.

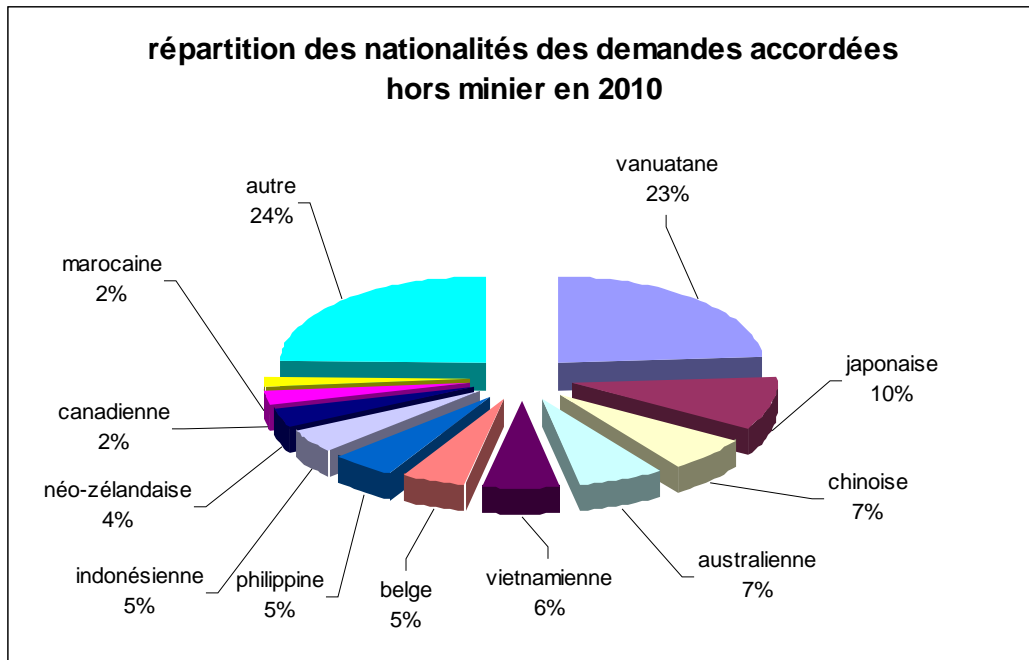


1.3 Les autres autorisations de travail

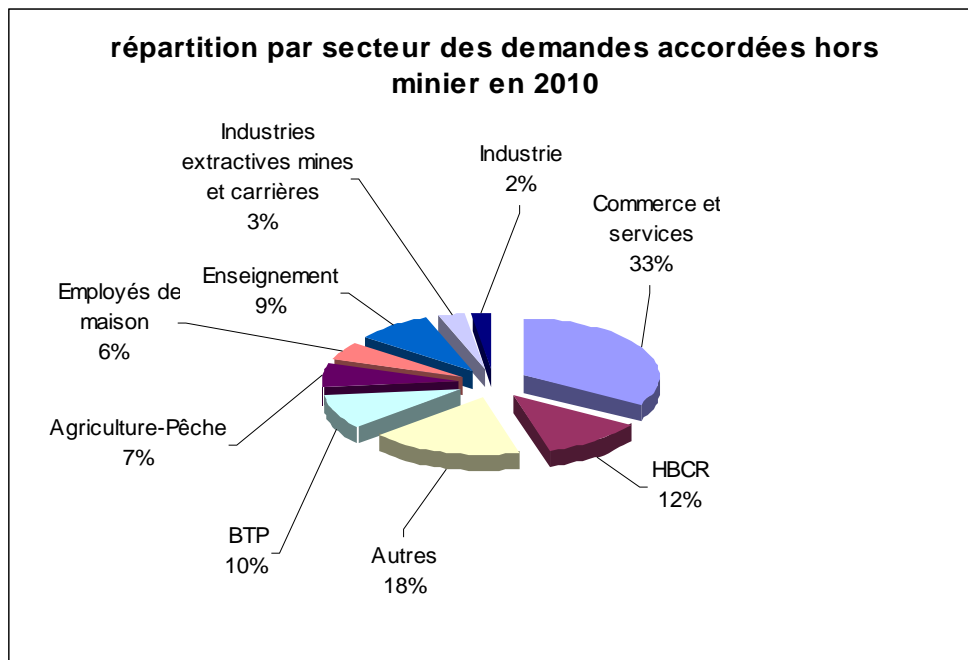
Analyse des volumes.

La direction du travail et de l'emploi a délivré au cours de l'année 2010, 524 d'autorisations de travail

Nationalités



Analyse par type d'activité.



2. Chômage partiel

La section emploi a traité 8 demandes de chômage partiel en 2010, contre 14 l'année précédente. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris :

- **3 arrêtés accordant** le bénéfice du chômage partiel
- **3 arrêtés de refus**, pour cause d'absence de justificatifs entrant dans les cas d'ouverture à l'admission au bénéfice du chômage partiel.

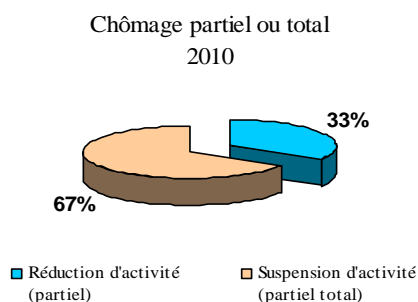
2 demandes ont été **classées sans suite**.

2.1 Evolution des demandes

On observe une baisse du nombre de dossiers traités comparé à l'année 2009 et de manière plus générale une diminution des dossiers reçus sur l'ensemble des années, excepté lors de mouvements sociaux comme en 2007. Cependant le nombre de salariés concernés s'est accru entre 2009 et 2010.

	2007	2008	2009	2010
nb de dossiers déposés	44	17	14	8
nb de dossiers accordés	31	14	4	3
nb de salariés concernés	985	142	11	44

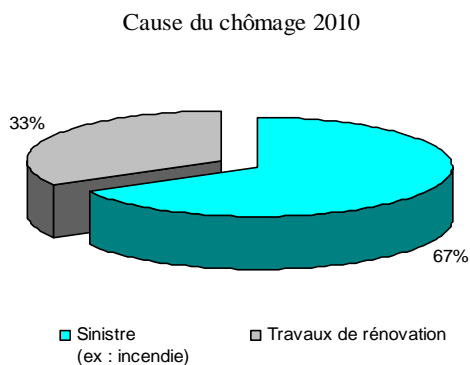
2.2 Répartition par type de demande



Tout comme les années précédentes, les entreprises ont majoritairement eu recours au bénéfice du chômage partiel dit total (correspondant à un arrêt de l'activité) pour 67 % des demandes accordées (2 sur 3). En effet, les sociétés qui subissent un sinistre ou qui effectuent des travaux de modernisation de leur entreprise se voient dans l'obligation de fermer totalement pendant la période de réalisation des travaux de rénovation.

Le chômage partiel (cas du ralentissement de l'activité) représente 33 % des demandes accordées (1 sur 3).

2.3 Causes de chômage partiel



Parmi les 3 dossiers qui ont fait l'objet d'un accord du gouvernement :

- 2 demandes ont été déposées dans le cadre d'un sinistre
- 1 demande pour des travaux de rénovation.

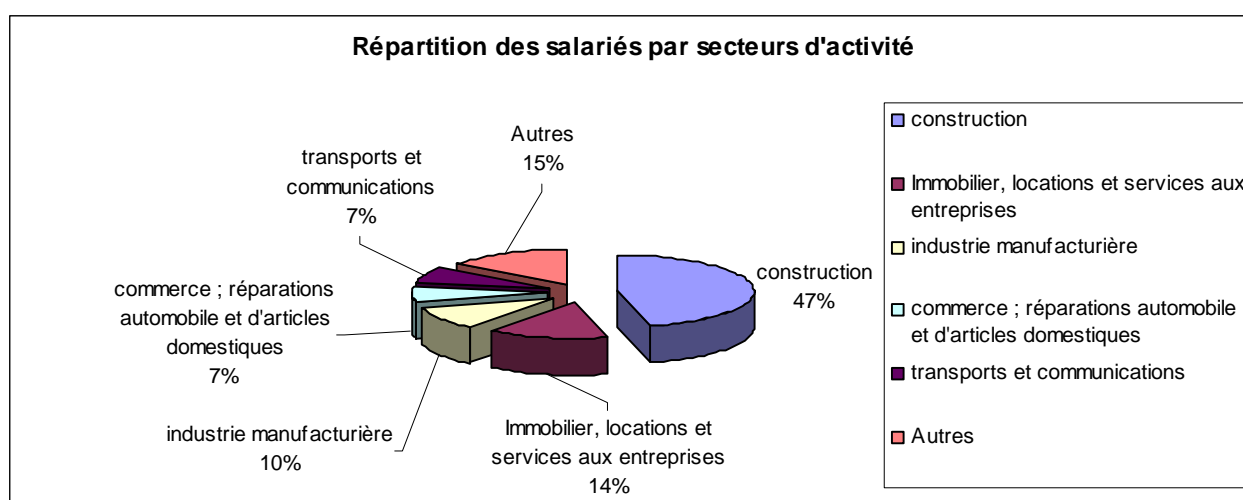
3. Licenciements économiques notifiés à la direction du travail et de l'emploi

57 entreprises ont procédé à un licenciement économique au cours de l'année 2010, touchant 167 salariés dans 11 secteurs d'activités.

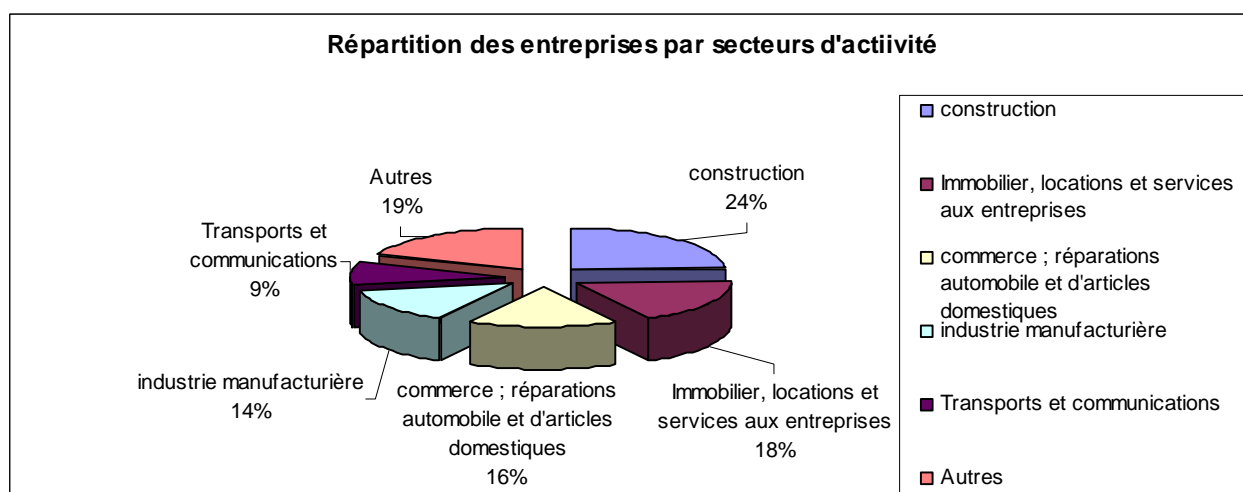
3.1 Répartition des salariés licenciés économiques par secteurs d'activité

En termes de salariés, le secteur de la construction est le plus touché par les mesures de licenciement économique, avec 77 salariés concernés, soit 47 % des salariés licenciés au cours de l'année 2010, par 14 entreprises.

Sont également touchés de manière significative, le secteur des services aux entreprises avec 24 salariés licenciés par 10 entreprises ainsi que le secteur de l'industrie manufacturière avec 17 salariés licenciés par 8 entreprises.



3.2 Répartition des entreprises ayant procédé à des licenciements économiques par secteurs d'activité



4. Les mesures intéressant les travailleurs handicapés

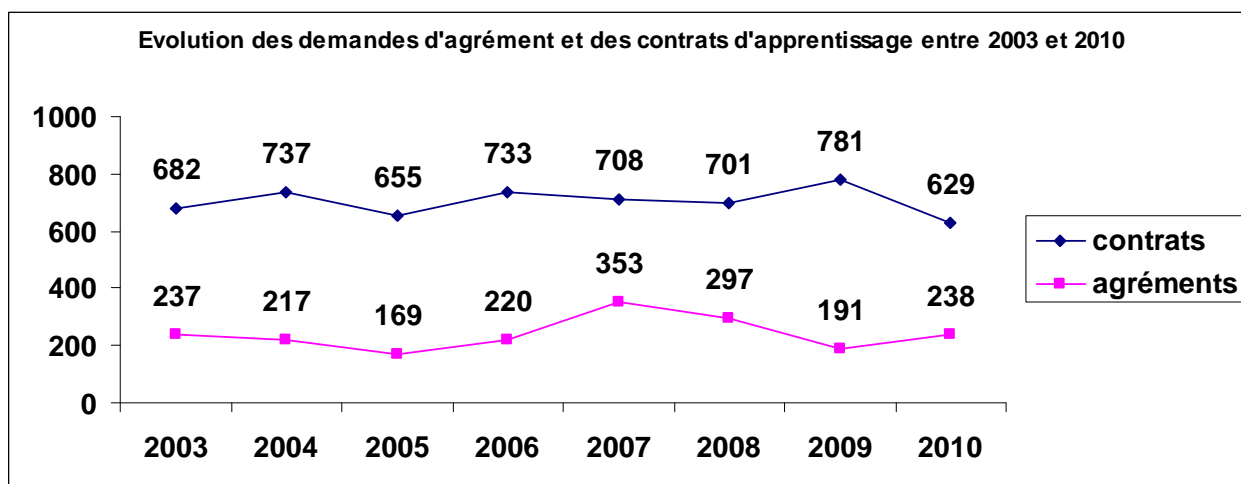
La mise en place de la loi sur l'emploi des personnes en situation de handicap a donné lieu en 2010, à l'instruction de plus de 500 déclarations, secteur privé et secteur public confondus. Toutefois, pour cette première année d'application, les procédures de mises en demeure et de pénalités ont été assouplies. L'application pleine et entière de la loi devant se faire en 2011.

5. L'apprentissage et les contrats de qualifications

En matière d'agrément, leur nombre s'établit à 238 en 2010 (dont 189 nouvelles demandes) contre 191 en 2009 (dont 187 nouvelles demandes), soit une nette augmentation de 25% par rapport à l'année dernière.

Concernant les **nouveaux contrats**, les observations suivantes sont faites :

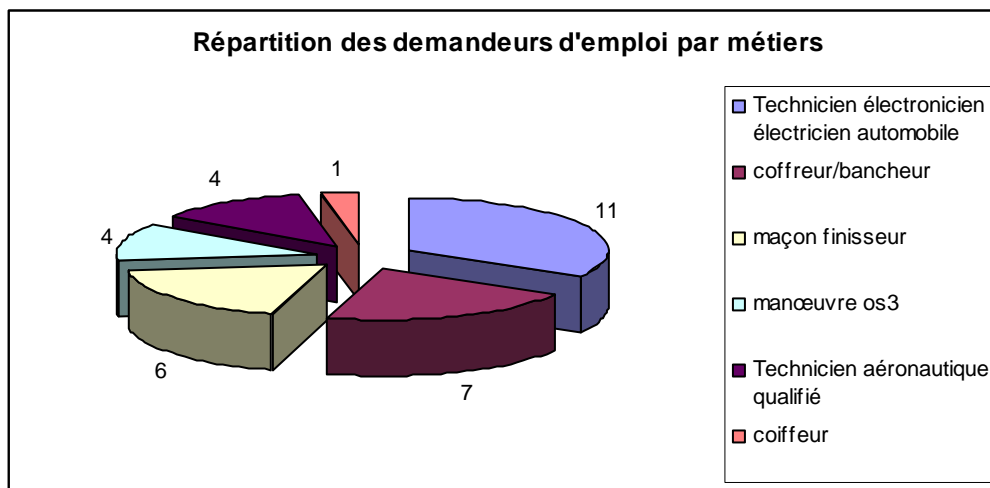
- au niveau du nombre de contrats : 629 en 2010, contre 781 en 2009, soit une baisse de 20 % ;
- en 2010, 270 résiliations ont été effectuées ;
- la répartition géographique reste la même avec une concentration de 96% des apprentis en province Sud ;
- dans la répartition entre les chambres consulaires : la plupart des contrats est opérée avec la chambre de métiers et de l'artisanat (55%) et de la chambre de commerce et d'industrie (41%).



5.2 Les contrats de qualifications

La direction du travail et de l'emploi a délivré 20 demandes d'habilitation à conclure des contrats de qualification en 2010.

Ces habilitations ont permis la conclusion de 33 contrats et donc la formation de 33 demandeurs d'emploi dans six métiers différents : la coiffure, le métier de coiffeur/bancheur, la maçonnerie, manœuvre, technicien électronique automobile et technicien en aéronautique.



6. Travail temporaire

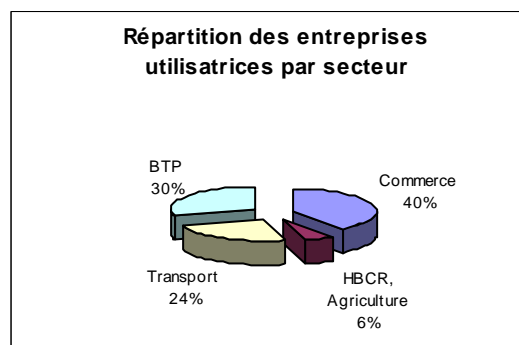
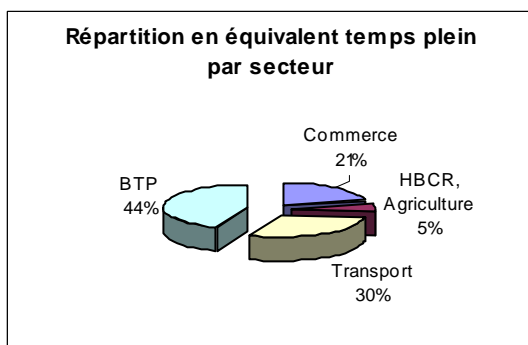
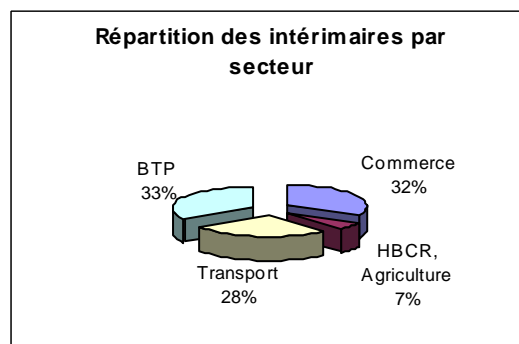
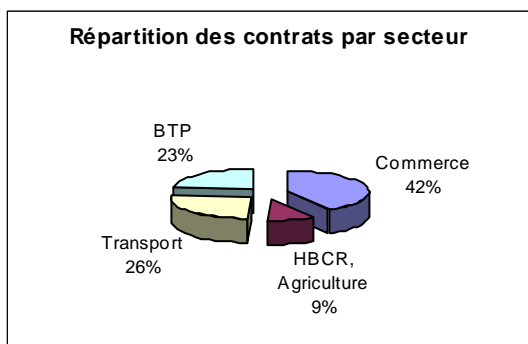
Il existe actuellement 10 agences de travail temporaire.

En 2010, ces 10 agences de travail temporaire ont employé 23240 **intérimaires** pour 23201 **contrats** conclus, ce qui représente 10249 **salariés en équivalent temps plein**.

6225 **entreprises utilisatrices** ont fait appel à des agences de travail temporaire.

La répartition des données a été faite par secteur d'activité tel que défini dans le tableau ci-après.

Commerce, banques, assurances, ateliers de couture, bureaux administratifs, gens de maison	Commerce
Santé, hôtels, bars, cafés, restaurants, agriculture	HBCR, Agriculture
Transports, manutention mécanique	Transport
BTP, mines et carrières, scieries	BTP



Après une diminution globale de l'activité de travail temporaire entre 2008 et 2009, on constate une **augmentation de l'activité sur 2010**. Ainsi, comparativement à l'année précédente, le nombre de contrats et le nombre d'intérimaires ont respectivement augmenté de 2 % et de 5 %, tandis que le nombre de salariés en équivalent temps plein a connu une hausse de 11,5 % et le nombre d'entreprises utilisatrices a augmenté de 5 %.

Le secteur le plus important, en nombre de **contrats** et en nombre d'**entreprises utilisatrices**, est celui du commerce avec respectivement 42 % et 40 % des parts. La répartition du nombre d'**intérimaires** est plus nuancée avec 33 % pour le BTP, 32 % pour le commerce et 28 % pour le transport.

S'agissant de la répartition du nombre de travailleurs intérimaires en **équivalent temps plein**, le secteur du BTP reste majoritaire avec une part de 44 %. Il représente donc économiquement un secteur essentiel pour le travail temporaire. Ainsi, et malgré une forte diminution entre 2008 (47 %) et 2009 (39 %), au profit du secteur des transports et de la manutention mécanique, le secteur du BTP rebondit, avec une hausse de 26,6 % du nombre d'équivalents temps plein entre 2009 et 2010.

Ce secteur emploie sur l'année 2010 l'équivalent de 4502 salariés à temps plein (44 %), contre 3080 salariés (30 %) dans le secteur des transports et de la manutention mécanique, 2190 salariés (21 %) dans le secteur du commerce et enfin 477 salariés (5 %) dans le secteur des HBCR et de l'agriculture.

L'année 2010 se caractérise par une même répartition des parts de marché de chaque secteur qu'en 2009, avec toutefois une légère recrudescence de l'activité du secteur du BTP au détriment de ceux du commerce et du transport et de la manutention mécanique.

En conclusion et tout comme les années précédentes, il est constaté que dans le secteur du commerce, le travail temporaire s'exerce sous la forme de nombreux contrats, de courte durée et un

nombre important de travailleurs. La typologie du travail temporaire dans le secteur du BTP est différente et est caractérisée par des contrats plus longs, et plus souvent renouvelés avec les mêmes personnes.

